



Déclaration CGT-FSU
au Comité technique ministériel du 19 janvier 2017
prononcée par Simon Lery

Madame la secrétaire générale, mesdames, messieurs, chers camarades,

Qui dit CTM de janvier dit vœux, alors nous ne manquerons pas à cette tradition.

Au moins pour accueillir le nouveau directeur des ressources humaines, ou responsable ministériel des ressources humaines, monsieur Jacques Clément. Peut-être pourra-t-il nous dire quelle est sa feuille de route pour les mois à venir, en particulier au regard du décret du 22 décembre 2016, donnant la responsabilité des ressources humaines pour toute la fonction publique d'État à la DGAFP. Perte de pilotage, mais pas de tâches à exécuter, alors que la DRH se vide peu à peu et que les agents de GAP et de MGS, notamment, souffrent d'une surcharge de travail intolérable et non reconnue.

Les personnels de nos ministères savent qu'ils vont passer cette année 2017 dans la tourmente. Tourmente budgétaire avant tout, des gels budgétaires et reprises de crédits qui ne manqueront pas d'accompagner un changement de gouvernement pour le pays, quel qu'il soit.

Malgré des chantiers majeurs qui ont concerné l'environnement ces dernières années, – avec pour ne citer qu'elles la COP 21 et l'AFB –, notre ministère, ou devrais-je dire nos multiples ministères successifs – depuis 10 ans MEDAD, MEEDDAT, MEEDDM, MEDDTL, MEDDE, MEEM, à peu près autant de changements pour le Logement – sont restés parfaitement inaudibles. Les restructurations incessantes et la relégation systématique au rang de ministères non prioritaires ont servi à attester l'idée auprès des citoyens que les thématiques que nous portons sont des thématiques parfaitement abstraites, ne nécessitant aucun moyen de service public.

Comme si le soutien à l'économie verte, la lutte contre– et l'adaptation au réchauffement climatique, la modernisation des moyens de transports et l'égal accès des citoyens et des territoires à des transports modernisés, la lutte contre l'érosion de la biodiversité, l'accès de tous à un logement digne, comme si tout ça, ce n'était finalement que des paroles dans des micros : il suffirait d'en parler pour que ça se réalise.

Comme si les rares personnels qui s'en occupent encore n'avaient pas besoin d'un peu de considération.

Faut-il qu'on admette, en 2017, le début de la fin du plein exercice, puisque les moyens de fonctionnement des DREAL seront sous le contrôle du ministère de l'intérieur ?

Que restera-t-il alors de l'agenda social ? Que pouvez-vous nous dire de ce que vous saurez faire aboutir dans les trois mois qui viennent. A moins que ces trois mois ne soient utilisés pleinement pour perdre encore quelques arbitrages, ou accélérer la mise en application de décisions néfastes issues de ces arbitrages perdus ?

Par exemple, le chantier statutaire des OPA inscrit depuis 2013 à l'agenda social et qui doit être traité dans l'urgence pour espérer quelques recrutements et sauver quelques missions.

La question des inversions de carrière, du fait de l'application du protocole PPCR, pour l'ensemble des catégories A, B et C sera-t-elle résolue dans les 3 mois ? De même les reclassements indiciaires qui pourraient faire perdre en 2017 le droit d'accès à l'examen professionnel ou au tableau d'avancement ? La CGT vous a interpellée sur ce point madame la secrétaire générale ; que pouvez-vous nous dire aujourd'hui ?

Ainsi que la réécriture du statut particulier des Personnels d'Exploitation des Travaux Publics de l'État (PETPE) obtenue par la CGT à la Fonction Publique, qui vous demande de faire le nécessaire afin de supprimer les inégalités que vous avez causé au sein de ce corps et avec le versant territorial de la Fonction Publique, vous avez apporté incertitudes, incohérences, mépris... pour ces personnels.

Concernant les agents affectés en DDT(M) ou en DREAL sur des missions Sécurité Routière : Depuis la parution de la note de gestion pour les années 2016 et 2017, cosignée par les deux secrétaires généraux des ministères de l'Environnement et de l'Intérieur, La CGT et la FSU vous ont interpellée à plusieurs reprises pour lever les doutes et les inquiétudes légitimes des agents concernés. Vous n'avez jamais apporté de réponse à ces interrogations. C'est le Secrétaire Général du Gouvernement qui s'en est chargé, en annonçant au CT Central des DDI le 13 décembre dernier, sans aucune concertation préalable avec les organisations représentatives des personnels, un décroisement des effectifs des deux ministères au premier janvier 2018. Madame la Secrétaire Générale, il faut aujourd'hui apporter des réponses claires aux attentes des 800 agents sur leur évolution de carrières, sur le maintien de leurs rémunérations, sur leurs positions statutaires (détachement ? PNA ?...), sur l'action sociale dont ils bénéficieront, sur leur implantation physique à partir du 1^{er} janvier 2018.

L'AFB est donc créée, mais sur quelles bases ?! Le si maigre plan de requalification a laissé des traces durables, pour des agents qui n'ont pu monter dans le train, alors qu'ils effectuent des tâches qui vont au-delà des tâches d'exécution. La résorption de la précarité des contractuels et le régime indemnitaire du quasi statut, le RIFSEEP des ATE et TE et d'autres étapes de requalification, autant de sujets revendicatifs, sans réponse satisfaisante ce jour...

AFB qui a reçu comme cadeau de naissance la suppression de 70 millions de fonds. Certains ont déjà pris position, en convoquant, comme à l'ONCFS, un CA extraordinaire pour voter une motion pour surseoir à la mutualisation des services de terrain. Nous alertons sur les dangers pour les agents qui n'ont pas à faire l'objet de ping-pong ! Situation née du bricolage par refus gouvernemental de fusionner l'ONCFS dans l'AFB et mot d'ordre ministériel de la « fusion par le bas ». La réalité des missions de terrain doit être le seul guide pour des coopérations bien identifiées, avec des effectifs augmentés et respectés, et des prérequis sociaux qui restent à satisfaire. Nous voulons préserver la biodiversité avec des compétences techniques humaines reconnues, respectées et augmentées à hauteur des besoins. Pas de la communication « cache-misère ».

Le 6 décembre dernier, les personnels des agences de l'eau ont mené une grève exceptionnelle, à près de 75 % de grévistes ; le cabinet de la ministre Royal a annoncé la volonté de la ministre de demander la reconduction à l'identique de l'inscription des agences sur liste dérogoratoire. Qu'en est-il ? Quel calendrier de négociation pour améliorer le quasi statut des Agences ?

Nous ne dresserons pas le bilan des dégâts subis par nos ministères durant la législature qui s'achève, nous l'avons déjà largement fait lors du dernier CTM. Permettez-nous au moins d'évoquer le cas de l'administration centrale, dont vous vous sentirez peut-être davantage comptable : là aussi, les méthodes employées pour les projets de réorganisations sont génératrices de risques psychosociaux que les directions, la DRH, le SG et les ministres s'efforcent de ne pas voir.

Aucune réponse n'a été faite par la ministre de l'environnement à la lettre intersyndicale des élu-e-s au comité technique du CGDD sur les méfaits d'une réorganisation de fait, qui chasse des agents de leurs postes avant même d'être validée. Son comité technique, convoqué aujourd'hui «pour information» sur les projets de modification du décret et de l'arrêté d'organisation, a reçu une «étude d'incidence» qui prévoit d'abandonner des missions sans préciser lesquelles, et qui omet les mesures d'accompagnement de base (maintien des primes, en particulier pour les agents de Rouen dont les postes sont supprimés, droit de remords...). Nos organisations syndicales, pour protester contre les méthodes employées, ont décidé de boycotter ce CTS.

À la DGALN, même silence sur le volet RH de la réorganisation de la DEB : quelle adéquation missions/moyens ? Quelles missions seront supprimées ? De quelle capacité d'expertise la direction disposera-t-elle ? Le directeur général a reconnu lors du comité technique du 16 décembre que la charge de travail est supérieure aux effectifs disponibles. Comment limiterez-vous l'impact sur les agents ?

En administration centrale, le dialogue social est bafoué à chaque réunion avec l'administration : refus de communiquer les états nominatifs de primes prévus par la note du 3 août 2012 lors de la Commission Indemnitaires Consultative (qui, du coup, ne s'est pas tenue), refus de communiquer des éléments concrets permettant au CHSCT d'apprécier les conditions d'emménagement dans l'Arche, ce qui a provoqué le boycott des deux derniers CHSCT. Le travail des agents de GAP risque de faire un grand bond en arrière, avec le retour au traitement manuel des dossiers, sans qu'une solution technique ne semble être recherchée.

Parallèlement, pas de revalorisation salariale ni indemnitaire, et la baisse des réservations de logements sociaux, la lettre de la CGT à la ministre, datant du 28 septembre 2016, étant à ce jour encore sans réponse.

Finalement, l'exercice RIFSEEP se révèle un fiasco pour le ministère : pas de dérogation, sauf pour les PETPE, et une note de gestion tardive, des consignes en catimini pour contingenter les postes dans les groupes de fonctions, sans passer par les comités techniques, opacité totale sur le complément indemnitaire annuel... La CGT et la FSU demandent un bilan chiffré exhaustif du RIFSEEP, incluant les établissements publics. Nous rappelons notre plus vive opposition à l'individualisation des primes, qui plus est gérée avec parfois une grande opacité, qui ruine les collectifs de travail et la collaboration entre les services, tout en compliquant la mobilité des agents et la gestion des services.

Voilà ce sur quoi nous voulions vous interpeller, en ce début d'année,

Je vous remercie,